



Lutte contre les discriminations et lutte contre l'insécurité en milieu rural : les jeux d'équilibristes des animateurs/trices

Chantal Crenn

Maître de conférences en Anthropologie, IUT, Université Bordeaux Montaigne, France
 Avec le concours de Bruno Grenouillet, Doctorant en Aménagement de territoire et de l'espace Cnrs ADES, Université Bordeaux Montaigne et Adeline Cochet, Coordinatrice réseau Santé Jeunes en Libourmais.
 crenn.girerd@wanadoo.fr

Réalisé au tournant des années 2000 en milieu urbain, le passage d'une problématique d'intégration des populations dites « immigrées » à celle de la lutte contre les discriminations a été présenté comme un renversement de la prise en compte de la place de ces populations dans la société française. Reprenant les propos tenus par de nombreux sociologues, la notion d'intégration aurait uniquement fait porter aux « immigrés » la responsabilité de leur incompatibilité culturelle avec la nation française, tandis que la lutte contre les discriminations recouvrerait le fonctionnement de la société dans son ensemble. Ce texte interroge cette requalification de l'action publique à l'encontre des « immigrés » et de leurs enfants à travers la mise en place en 2005, à proximité de Bordeaux, d'une instance en milieu rural destinée notamment à lutter contre les discriminations.

Mots-clés : immigrants; intégration; politique; France.

Realized in the turning point of the 2000s in urban zones, the switch from a problem of integration of the populations socialled «immigrants» to the fight against discrimination was presented as a reversal of the consideration of the place of these populations in french society. Taking back the words used by numerous sociologists, the notion of integration would have only put upon the «immigrants» shoulders the responsibility of their cultural incompatibility with the french nation, whereas the fight against discrimination would recover the functioning of the society as a whole. This text questions this requalification of the public action against the «immigrants» and against their children through the implementation in 2005, near Bordeaux, of an authority in rural areas intended in particular to fight against discriminations.

Keywords: immigrants; integration; politics(policy); France.

Realizado a la vuelta de los años 2000 en ambiente urbano, el paso de una problemática de integración de las poblaciones dichas «inmigradas» a la de la lucha contra las discriminaciones ha sido presentado como una caída de la tomada en consideración de la plaza de estas poblaciones en la sociedad francesa. Prosiguiendo las declaraciones tenidas por numerosos sociólogos, la noción de integración únicamente habría hecho llevarles a los «inmigrados» la responsabilidad de su incompatibilidad cultural con la nación francesa, mientras que la lucha contra las discriminaciones recobraría el funcionamiento de la sociedad global. Este texto interroga este requalification de la acción pública en contra de los «inmigrados» y en contra de sus niños a través de la colocación en 2005, cerca de Burdeos, de una instancia en ambiente rural destinada particularmente a luchar contra las discriminaciones.

Palabras clave: inmigrantes; integración; política; Francia.

Introduction

Nous savons que l'histoire des politiques locales vers la jeunesse a marqué progressivement de son sceau la visée professionnelle dans des contextes sociétaux traversés de nombreuses inégalités, justifiant ses dimensions socio-éducatives et culturelles en structurant, avec plus ou moins de réussite, les politiques publiques dans un cadre faisant référence au socle républicain. À l'instar de Pierre BILLION (2007) de Chantal CRENN (2007, 2012), nous pouvons parler de rendez-vous manqué de l'animation bien qu'elle ait su se saisir des composantes socio-économiques, politiques, géographiques pour construire un projet sur les questions notamment de l'immigration et de l'ethnicité en résonance avec un malaise social, dès les années 80, particulièrement en milieu urbain. L'interrogation « se pose autant sur les facteurs explicatifs des systèmes locaux de politiques publiques choisis pour façonner la "régulation sociale" que sur la mobilisation de l'État et des territoires à réagir sur cette problématique. Nous observons que dans les territoires semi-urbains ou ruraux, le traitement des questions de l'immigration comme "problème social" n'a pas émergé avec la même intensité que, au regard des mobilisations politiques, dans la métropole bordelaise. C'est dans un continuum territorial, allant de St Emilion à Bergerac marqué par la pauvreté, soumis à une distorsion de prise en compte de la lutte contre les discriminations, de la lutte contre l'insécurité au regard des structures d'animation socio-culturelles que se focalise cette recherche.

Lors du colloque «Animation et politique» organisé par l'ISIAT (Institut Supérieur d'Ingénieurs Animateurs Territoriaux) à Bordeaux en 2012, nous avons parlé de «criminalisation (Poiret, 2003)¹ de l'immigration» en milieu rural plutôt que de «délinquance» ou d'«insécurité» afin, grâce à une conception dynamique et relationnelle de ce processus de hiérarchisation au sein des relations inter-ethniques, de saisir la manière dont les corps mais aussi la religion musulmane étaient utilisés de part et d'autre de la frontière ethnique pour construire des «eux» et des «nous». Par conséquent, le propos aujourd'hui est de dévoiler les zones d'ombre d'un consensus en milieu rural viticole portant sur «l'émergence de l'islam», des «incivilités» dans les espaces publics, qui seraient le fait tout particulièrement des jeunes «issus de l'immigration post-coloniale» et dont les animateurs/trices devraient prévenir et contenir l'émergence grâce à un accompagnement particulier. *In fine*, c'est le lien entre animation, religion et criminalisation dans le sens donné par Christian Poiret des «jeunes arabes» qui sera interrogé.

La question des religions des minoritaires et des majoritaires (au sens sociologique du terme) dans ces territoires «ruraux», est apparue de manière centrale au fil des recherches. On peut poser l'hypothèse qu'elle régit les rapports sociaux des uns et des autres de manière inversée. D'un côté, la religion musulmane opère une sorte de sécularisation que les majoritaires ne veulent pas véritablement reconnaître bien qu'y participant, alors que, d'un autre côté, eux-mêmes agissent de manière inconsciente selon une laïcité en partie imprégnée des valeurs chrétiennes.

Des territoires ruraux contrastés

Cette hypothèse se pose particulièrement dans la gestion des espaces publics des petites villes sur un espace territorial à l'écart de Bordeaux, en pleine paupérisation depuis 20 ans, sous les apparences de la «tradition» de «l'authenticité» de la «whiteness». Ce territoire intermédiaire, allant des coteaux viticoles de St Emilion à la contrée bergeracoise, interroge le stigmate de la

1. Selon Christian Poiret (2003: 18) «Le double processus de criminalisation de l'immigration et de construction de l'insécurité comme problème social et politique aboutit à une configuration de sens qui lie immigration et insécurité».

dégradation sociale, de la désindustrialisation, de l'échec scolaire particulièrement repéré dans les familles qualifiées par le sens commun de « issus de l'immigration et musulmanes ». Les conséquences sont celles d'une politique de relégation qui a conduit à des tensions dans ces espaces intermédiaires (économie souterraine, chômage, désœuvrement...). Apparaissent aussi des contrastes d'appartenance particulièrement éloquents, car ce n'est pas la même chose d'habiter Saint-Emilion, dont les paysages sont désormais classés patrimoines mondiaux de l'Unesco et dont le vin possède une renommée mondiale, ou ses très proches voisines, Castillon-La-Bataille et Sainte-Foy-La-Grande, qui se sont largement paupérisées ces dernières années. Dans ces vignobles, la production de vin est loin d'avoir la renommée de Saint-Emilion. Les vins de ces territoires viticoles, sous l'appellation Sainte-Foy-Bordeaux ou Côtes de Castillon, sont moins connus sinon sous l'appellation générique Bordeaux Supérieur. A contrario, ces espaces sont désormais « trop connus »² du fait de leur appartenance au caricatural « Arc de pauvreté » allant du Médoc jusqu'à Agen en passant par Castillon et Ste Foy la Grande. Selon l'enquête de la CAF/MSA (2011), 29% des habitants de ces petites villes sont au RSA.

Il est vrai que Bergerac, tout comme les petites villes voisines de Castillon-La-Bataille et de Sainte-Foy-La-Grande, n'échappe pas au marquage de pauvreté qui reste supérieur à la moyenne nationale et régionale. Le chômage des jeunes de 18 à 25 ans représente 35 % du nombre de chômeurs. Même si, comme le montrent les différents diagnostics sociaux effectués par la CAF, il existe une circulation en terme d'emplois à l'intérieur même de ce périmètre géographique. Même si, comme le montrent nos propres recherches, ses habitants éprouvent le sentiment d'une appartenance commune à ce territoire situé dans la vallée de la Dordogne, étalé sur plus de 80 km. À l'image de l'hétérogénéité des cadres de vie, les structures d'animation n'offrent pas la même qualité de services. C'est la ville de Bergerac qui dispose des équipements socio-culturels les plus nombreux, sans toutefois faire de cet atout une référence locale dans l'appréhension des problématiques sociales et culturelles. Et ce, malgré un service politique de la ville qui gère les dispositifs d'État censés apporter « la cohésion sociale » (il serait judicieux à ce propos de faire une sorte d'historicisation des termes utilisés tout au long des XX et XXI ème siècles pour qualifier les objectifs des dispositifs sociaux). A Bergerac, la prétendue montée des actes dits « de délinquance » des jeunes dits « arabes » habitant en périphérie du centre ville a conforté le CISPDP en 2008 en application de la loi du 5 mars 2007.

Au sein de la Communauté de Communes du Pays Foyen, on peut dire que la question de la jeunesse a des difficultés à émerger. Jusqu'alors, on pensait qu'un tissu associatif dense se substituait, et continuerait à se substituer dans cette ville considérée comme paisible, à toute politique de la jeunesse. Ce n'est qu'au début des années 2000 que le Conseil municipal de Sainte-Foy-La-Grande a souhaité installer un lieu d'accueil culturel et sportif pour « les jeunes » (sous-entendu les jeunes appelés « marocains »), « trop présents », selon les propos des habitants, au centre de la Bastide (CRENN, 2007) et qui auraient eu avec les jeunes gitans des attitudes répréhensibles à la piscine. Ainsi, dans cette ville, un Point Rencontre Jeunes³ a fini par voir le jour, mais il a très vite été fermé (pour des questions de détournement d'argent ou de difficultés du personnel d'animation à gérer le public ? ou les deux ?). En 10 ans de recherches de terrain sur ce territoire, on ne peut que noter les résistances des élus de toutes tendances politique à reconnaître la paupérisation de leur territoire (au passé national glorieux) et l'importance de prendre en

2. La presse nationale et locale évoque presque chaque semaine les problèmes de délinquance jusqu'à L'Express qui a réservé un article à Sainte-Foy-La-Grande en évoquant la mort d'un bébé étouffé par un cafard dans la bouche !

3. Ces installations reconnues d'intérêt communautaire, ont été mises en place, en juin 2004, avant toute utilisation, à disposition de la Communauté de Communes du Pays Foyen.

compte la jeunesse. Qu'est-ce à dire ? Que tout ceci a certainement ralenti le processus de prise en compte des adolescents et des jeunes en difficulté. C'est alors que, selon les élus, face à la montée « du sentiment d'insécurité », en 2005, un CISPD commun a été élargi à la Communauté de communes Pays Foyen mais ce dernier n'a pas été, aux dires des travailleurs sociaux, véritablement « utilisés » par les élus au point que « le sous-préfet fut amené récemment à leur enjoindre de le dynamiser » (Aline 48 ans animatrice). Mais la difficulté à faire exister des structures d'animation socio-culturelle reste prégnante sur ce territoire. Malgré la demande de la CDC elle-même, la préfiguration d'un centre socio-culturel n'a pas finalement été validée par les élus en novembre 2013 du fait, selon eux, du risque que « le social attire le social » et que « le coût d'une telle structure ne soit pas supportable économiquement par la CDC » (Yves, responsable à la CAF). On peut dire aussi que les élus considèrent que l'essentiel des fonctions relevées lors de l'enquête de préfiguration du centre socio-culturel sont assurées par le CDC (entretien avec un élu). Ainsi, d'une manière générale, on peut noter que dans ce territoire la question de la jeunesse est plutôt délaissée.

Il en fut différemment à Castillon qui s'est penché sur les questions de travail social quasiment quinze ans auparavant... grâce au militantisme d'un « curé-rouge » qui accueillait les plus démunis et luttait contre les marchands de sommeil peu scrupuleux à loger une population précaire dans des habitats vétustes, directement liés aux besoins de l'économie viticole et à ses aléas. Toutefois, ce curé-rouge fut assassiné... Un éducateur spécialisé installé dans la région, proche du curé, a créé un lieu de vie depuis 1998, ARRPEJ (Action Recherche Réalisation Prévention Éducation Jeunesse, agréé pour l'accueil de 10 jeunes, garçons et filles de 15 à 21 ans, en difficulté. Ce lieu est conçu comme une alternative aux autres types possibles de prises en charge traditionnelles (Foyer, Prison...). La structure intervient dans le champ de la parentalité, de la santé ainsi que de l'animation locale. Le CISP de Castillon-Pujols, depuis 2004, ne déroge pas à la lutte contre la délinquance «juvénile» dans un territoire affaibli par l'absence de structures d'accueils. Le traitement de l'immigration devient là un point fondamental de la cristallisation de la conflictualité sociale. Ici, les relations entre citoyenneté et origine culturelle, ethnique ou locale, posent à propos de la politique publique de la lutte contre la délinquance et des structures d'animations, la question du traitement spécial réservée à ces populations:

Relations interethniques et migrations en milieux viti-vinicoles : des recherches en sciences sociales quasiment absentes

Comme nous l'écrivions avec Simona TERSIGNI⁵ dans un numéro de la revue *Hommes et Migrations* (Mondes ruraux et Migrations) - que nous avons coordonné, la question des migrations en milieux ruraux n'a que très peu suscité l'intérêt des chercheurs en général et celle de l'animation en milieu rural encore moins ! Peut-être est-ce parce que les chercheurs habitent en ville ? D'une manière générale, le désintérêt pour les questions migratoires en milieu rural est liée au fait que les salariés insérés dans un bassin d'emploi rural ont été longtemps associés à une «naturelle et volontaire» soumission, invisibles, temporaires. Ils participaient au développement économique de la région sans avoir pu conquérir leur droit de citoyenneté comme les ouvriers l'avaient pu le faire dans la lutte syndicaliste depuis le 19^{ème} Siècle. La barrière de la langue les classait dans un statut plus proche du métayer illettré que des ouvriers des usines proches du pouvoir central. Dans ce contexte la question de la place de l'animation n'a pas suivi les mêmes développements qu'en ville restant essentiellement entre les mains des élites protestantes ou catholiques locales.

Aussi, ce désintérêt⁶ des élites locales pour ces populations migrantes dans ces territoires tant de St Emilion, de Castillon, de Sainte Foy que de Bergerac est associé (outre au fait qu'on les a pensé « temporaires »), à la place qu'ils occupent dans la hiérarchie viticole: la plus basse, ce qui est dû au fait que jamais ces populations n'ont été pensées comme partie intégrante des sociétés rurales en terme de participation aux questions politiques. Mais aussi et peut-être de manière plus large à l'échelle nationale, la classe ouvrière viticole n'est-elle pas vécue comme porteuse d'une alternative globale d'organisation sociale du fait de la supposée volatilité de ce type de salariat. Il aura fallu la concomitance de « la mise en image » ou de la « publicité » dans le sens d'Habermas dans l'espace public⁴⁴ du terrorisme islamique international, des émeutes des banlieues de 2005 au niveau national, et au niveau local, de la paupérisation du monde viticole des ouvriers agricoles en général, pour qu'ils surgissent subitement sur le devant de la scène. Le vocabulaire passe alors progressivement dans ces territoires pour décrire les ouvriers agricoles marocains, de « ratons », « bougnoules » à « arabes », « arabes-musulmans » « musulmans ». On assiste au niveau local, depuis 2000, à l'attribution de la responsabilité du déclin du plein emploi dans le monde viticole aux « arabes », cette responsabilité étant amplifiée par les médias qui radicalisent les stigmates. Les « arabes », eux et surtout leurs enfants, deviennent « dangereux » dans l'espace public et sont l'objet de réunions publiques puis de financement de politiques publiques territorialisées puisque ces territoires sont désormais classés zone de sécurité prioritaire... à la demande des communes.

Corps à corps dans les centres villes des vignobles: une proximité insoutenable?

Les acteurs de ces politiques s'intéressent particulièrement aux questions locales comme si les problèmes étaient produits localement et qu'il fallait donc réparer les choses localement. C'est dans la mise en place de ces politiques locales que les animateurs destinés à accompagner « ses jeunes issus de l'immigration » et leurs « parents » vont trouver à exister.

Des projets sous le label de l'interculturalité émergeront pour construire la rencontre avec l'"Autre," pour surseoir à une citoyenneté culturellement différente alors que les personnes concernés se vivent comme des étrangers de l'intérieur bien que citoyens français. Si ce questionnement sur la place des ouvriers dits « arabes » dans le communauté de production a provoqué l'étonnement et le désintérêt mes interlocuteurs élus, patrons de la vigne, travailleurs sociaux, souhaitent, eux, m'amener lors de nos discussions à recentrer mon travail sur « leur présence trop visible » « inquiétante » transformant les rues des villages viticoles en « des petits Marrakech », en des « Bab el Oued » ou en une banlieue parisienne. Ma crainte, liée au risque d'assigner davantage à l'altérité des populations déjà stigmatisées et dont la loyauté à la République est sans cesse remise en cause, est réelle. Il existait un problème d'éthique. J'ai moi-même tardé à prendre en compte ce redoublement du processus de stigmatisation dont ils sont l'objet. C'est cette idée de coupure radicale entre les jeunes et la société qu'il faut interroger, non pour nier qu'ils sont ostracisés mais pour saisir la dynamique qui les « désaffilie ». Je reconnais aussi qu'en ignorant dans les recherches les descendant-e-s, on risque alors d'invisibiliser des processus sociaux d'exclusion radicale de jeunes citoyens français, fondée sur l'apparence corporelle, à travers la racisation qui les touche de différentes manières.

4. L'espace public est une notion très utilisée en sociologie depuis la thèse de Jürgen Habermas intitulée *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1962). Dans cet ouvrage, Habermas décrit « le processus au cours duquel le public constitué d'individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'État ».

Dans ce milieu rural viticole, l'usage du corps de « l'étranger sociologique » comme objet de « repérage policier », mais aussi comme « objet de crainte » ou de jugement d'archaïsme est fréquent, à l'instar de ce que de multiples travaux, y compris les nôtres, ont pu dévoiler. Désormais, à la campagne aussi, l'importance du corps des « étrangers sociologiques » est induite dans les rapports sociaux aux majoritaires⁵⁵ selon des modalités genrées auxquelles sont assignés certains descendants de migrants aussi bien les « garçons » autour du faciès, des muscles, de la force physique, voire de la violence, que les jeunes filles avec le port du voile dans l'espace public et tout le référentiel qui lui est associé en termes de soumission, arriération, aliénation quand bien même elles n'en affichent pas des signes extérieurs. Ces corps d'hommes qui n'occupent *plus* les champs de vignes, investissent journallement des espaces publics de sociabilité et leur nombre deviendrait gênant. Ce qui représenterait un risque pour les majoritaires ? C'est surtout en soirée que les femmes disent se sentir agressées par ces regards d'hommes rassemblés sur la terrasse des cafés. La nuit devient alors le lieu de tous les imaginaires : économie souterraine, agressions sexuelles, drogue...

L'expression « Leur présence trop visible » signifie à elle seule la disqualification subie par ces populations.

De la surveillance «bricolée»...

On constate comment, par exemple, dans les petites villes de Ste Foy-La-Grande ou de Castillon, « les parents », membres des associations culturelles des mosquées rurales, sont à partir des années 2000 convoqués dans les mairies « pour tenter de résoudre les problèmes de violence de leurs jeunes garçons », disent les élus. Dans cette prescription de traitement territorialisé des dits « problèmes », les préfets promeuvent de manière complémentaire le principe de traitement individualisé, ciblé sur des personnes et des familles, tant dans les domaines de la répression que sur le registre de l'accompagnement éducatif et scolaire.

Selon Bruno Grenouillet, dans les objectifs du CISPD de Bergerac, on cible les parents. La responsabilité parentale souvent pointée comme défaillante est alors de plus en plus sollicitée à défaut d'être accompagnée. Il se construit une propension à la stigmatisation des parents, dont les jeunes dits « issus de l'immigration », dans les espaces paupérisés de Bergerac, produiraient des actes de dégradations, d'incivilités de manière plus élevée qu'ailleurs. Les médiateurs sociaux, pour ne pas dire ethniques, ont pour mission de contrôler les agissements de ces jeunes issus de l'immigration. Une fonction qui ne dit pas son nom : « les grands frères ». A l'instar des « parents » ou des élites fréquentant la mosquée, des médiateurs ou des médiatrices socio-culturels sont désormais embauchés pour « assurer le lien » avec les jeunes dans la rue et intervenir en cas de problème, pour reprendre les propos d'un élu... Pour répondre à cette situation particulière, que ce soit à Bergerac, à Ste Foy La Grande ou à Castillon, il apparaît une multitude de « nouveaux métiers » précaires, de nouveaux métiers du social, à côté des professions traditionnelles du social occupées par des salariés aux statuts stables et reconnus. Cette multiplication des « petits

5. Cette terminologie majoritaire/minoritaire renvoie en fait à un concept par lequel on identifie et traduit ainsi un type particulier de relations sociales qui impliquent de la domination à différents degrés qui vont croissant, de l'exploitation (dépendance, oppression) jusqu'à l'appropriation de l'individualité corporelle comme unité matérielle (Guillaumin, 1992). En outre, les travaux effectués dans cette perspective analytique ont montré que l'ensemble des groupes sociaux minoritaires est dans un rapport dissymétrique face au majoritaire : un référent qui incarne la catégorie de l'universel. La dissymétrie caractéristique de ces rapports se lit et se vérifie comme le fait d'une particularisation du minoritaire, qui devient ainsi le porteur de la marque de la différence – laquelle n'a bien entendu de sens que par contraste avec une forme de généralité sociale qu'incarne le majoritaire. D'où l'idée de « couple social » selon Linda Pietrantonio.

boulots » ou des « intervenants bénévoles », à dimension ethnique voire religieuse, n'est pas perçue par eux (les majoritaires) comme une forme de gestion de la diversité des populations en présence ou comme une reconnaissance des dimensions ethniques ou culturelles des publics visés. Les élus sont dans leurs logiques « locales » et veulent des réponses rapides et visibles à des situations de tension. On mesure alors combien ces élus et professionnels ne perçoivent pas qu'ils font du « communautaire » ou de « l'ethnicité » tant décriés pourtant. Ici comme ailleurs, depuis les années 2000, le discours politique et administratif est imprégné de localisme, de cette idéologie de « la proximité » qui s'impose avec évidence.

Au cœur du dispositif de prévention et de lutte contre la délinquance, les animateurs-coordonnateurs témoignent de la place très ambiguë de leur mission. L'évolution de leurs actions s'oriente vers le renforcement des moyens de surveillance lorsque le territoire est classé en zone de sécurité prioritaire, et elle se trouve accrue alors même qu'ils peinent à être associés étroitement à la mise de place projet d'animation sur le terrain, souligne une animatrice à l'association ARPEJJ à Castillon. Les animateurs ont le sentiment d'être « pris » dans des logiques de politiques publiques qui agissent indépendamment d'eux, ou qui agissent en s'inspirant d'eux, sans véritable concertation ni évaluation. Le personnel affecté à ces espaces sociaux considérés comme « dangereux », produisant « de la délinquance », n'est pas le plus qualifié et ceci n'est pas seulement vrai dans le secteur social mais aussi dans les services éducatifs et policiers, comme a pu le noter Bruno Grenouillet lors de ces enquêtes à Ste Foy La Grande. Il relate que des logiques de fonctionnement interne et de gestion du personnel à visée clientéliste mine en partie l'efficacité des actions. Ce qui amène à s'interroger sur les véritables attentes des élus où l'on voit des éducateurs sportifs devenir « animateurs » sans aucune formation et sans aucune concertation avec les équipes déjà existantes.

Dans ce milieu rural, la décentralisation des politiques publiques confère aux responsables politiques une autorité de gestionnaire des deniers publics. Cette forme de rationalisation de l'animation locale renforce les décideurs locaux dans un statut d'arbitres voire d'autocrates qui s'opposent à la construction de projets sociaux comme un processus nécessaire à l'autonomie territoriale. Devant cette injonction structurelle, les associations se retrouvent parfois reléguées à une fonction de consultants ou sont carrément exclues de la participation de projet territorial. Il se crée « des tensions entre processus et procédure, entre co-construction et institution, le choix des acteurs locaux traversent les questions d'ingénieries⁶⁶ ».

Les animateurs qui ont le plus d'ancienneté constatent que ce type de dispositif ne leur permet pas plus que ce qu'ils font habituellement dans leur structure par la promotion du dialogue, de la médiation, de la participation. Ils sont certes invités à multiplier les procédures de concertation, de pilotage, les réunions... mais finalement ils obtiennent de la part des élus ou du sous-préfet un discours a-politique, a-conflictuel, aseptisé dans son contenu.

Ils précisent aussi que le travail correspond clairement, dans la hiérarchie des postes, à des emplois dévalorisés, à des tâches jugées ingrates et mal reconnues: mobilité du personnel, absence de formation des nouveaux collègues, fonction sociale mal perçue par les gendarmeries ou commissariats⁷⁷. Un malaise est alors perceptible chez les animateurs à qui il est demandé de devenir des agents de surveillance au même titre que la police municipale. On perçoit alors comment les

6. GRASSET Éric, *L'ingénierie, signe d'intelligence territoriale*, Ed Economica Anthropos, Paris 2011, p 120.

7. MOUHANNA Christian, *Villes et territoires, Le travail des policiers; rapports aux territoires urbains, à la population à la justice*. DEA-2002

animateurs mettent en place des tactiques ou des stratégies d'évitement: refus de se plier à ces exigences d'état policier qui vont à l'envers de leurs valeurs personnelles et professionnelles.

A Ste Foy la Grande, une rencontre à la mairie, censée promouvoir l'expression des habitants et favoriser la «citoyenneté», a permis à des jeunes femmes dites « maghrébines » (en fait Française puisque enfants de migrants nées sur le territoire) d'expliquer assez violemment qu'elles ne s'étaient pas retrouvées à « vivre ensemble » dans un même quartier par désir intra-ethnique mais par nécessité (ou obligation) économique. Devant la vive réaction de ces jeunes femmes l'assemblée est muette et les élus ne réitéreront jamais ce type de confrontation : les conflits et rapports de forces sont finalement évacués ou en tout cas éludés. A Bergerac, par ailleurs, le poids des élus politiques est déterminant dans la conduite des dispositifs locaux de politiques jeunesse et façonne les actions publiques locales. Les techniciens locaux, qui se positionnent comme une doublure du politique, influencent le fonctionnement du réseau d'acteurs. Le degré de proximité du secteur de l'animation avec ces forces institutionnalisées permet ou pas de saisir les inégalités dans les politiques locales de jeunesse.

Finalement, lors des entretiens, le malaise de l'animation professionnelle se confirme dans ces espaces ruraux aux statuts inégaux où, comme en ville, «les dispositifs» se succèdent et rendent les valeurs et les objectifs de l'animation difficiles à appliquer.

Les exemples en sont nombreux :

Malaise chez l'animateur plutôt éducateur sportif face à son incompétence (stratégie personnelle d'ascension sociale) lorsqu'il se retrouve coordinateur au sein des CISP: il a le sentiment d'être manipulé par les élus, sorte de marionnette à qui l'on donne des informations au compte-goutte, notamment sur la délinquance des jeunes. Malaise chez un médiateur dit « grand-frère ». Adeline Cochet évoque comment il doit répertorier auprès du maire tout ce que font « les jeunes » dans leur quotidien ; il a fini par démissionner. Difficulté des associations professionnelles comme ARRPEJ de travailler avec les professionnels des CISP (absence, résistance, non financement...) lorsqu'elles proposent des projet d'animation. Malaise chez les coordonnateurs CISP pris entre les orientations injonctives des responsables politiques et institutionnels et ses méthodes qui font référence à des valeurs professionnelles et personnelles différentes.

L'installation de caméras de vidéo-surveillance, sans réelle concertation, est vécue comme emblème absolu de la surveillance policière par les animateurs et, par certains élus, comme une atteinte fondamentale aux droits humains. Elle apparaît comme une solution au même niveau que l'éducation, précise le document de stratégie nationale de prévention de la délinquance. S'agit-il de surveiller « les jeunes musulmans » qui peuvent porter atteinte « à la tranquillité publique » ? Pourtant jamais cette catégorie culturaliste n'est utilisée dans les comptes-rendus de réunions et dans les documents officiels ni par les animateurs, ni par les policiers, ni par les élus mais fait tout de même consensus pour désigner le public ciblé lors de conversations informelles.

Que craignent les habitants de ces petites villes pour souhaiter mettre en place un dispositif de surveillance ? Une forme de communautarisme religieux, la peur de l'islamisation des petites villes ? D'un islam jugé menaçant pour la démocratie locale? Pourtant se joue aussi pour les animateurs/trices la crainte de passer pour des islamophobes ? Que se joue-t-il là?

Un communautarisme à l'envers : pour une consolidation des places professionnelles à travers le rejet de l'islam ?

Les dernières recompositions spatiale et sociales des populations dites « issues de l'immigration » dans la région viticole bordelaise a obligé les structures d'animation à repenser leur place tout en étant concurrencées par des politiques publiques sécuritaires où des médiateurs sociaux souvent formés à l'animation socio-culturelle occupent aussi le terrain. Le brouillage des frontières professionnelles entre les uns et les autres, la superposition des dispositifs fait ainsi jouer un « rôle » ambigu aux animateurs/trices face aux « jeunes dits issus de l'immigration ». Cette ambiguïté émerge à travers des accusations de la part des populations concernées de contrôle et d'espionnage, en matière d'islam en particulier. Face à ces accusations les animateurs/trices, à l'instar de nombreux acteurs des politiques publiques retournent le stigmate en évoquant une laïcité « grignotée » ou tout au moins son « recul ». Cette attitude qui permet tant aux animateurs, qu'aux élus de « se retrouver » et de se réhabiliter est un indicateur important, selon Ingrid Volery, d'une posture niant qu'une forme de sécularisation est à l'œuvre, sans que cela implique une rationalisation totale de la religion, en l'occurrence l'islam en France.

D'un côté l'islam est perçu, par les majoritaires, comme une ressource pour les animateurs/trices dits d'origine « maghrébine », de l'autre la laïcité; la seule « religion » possible des animateurs majoritaires (tout ceci provoquant chez les animateurs/trices dont les parents ont migré du Maghreb et qui sont devenus majoritaires un trouble certain). Ainsi, par l'usage du religieux, est-il possible de définir les pratiques de soi par lesquelles se constitue un sujet « blanc » et majoritaire, pouvant même s'estimer « *naturellement laïc* » parce que non-musulman.

Selon les animateurs/trices, la prise en compte officielle de la dimension religieuse dans leur pratique professionnelle serait une grave entorse au modèle français d'intégration et aux principes de la laïcité. Selon eux, il vaut mieux continuer à territorialiser l'action publique envers les jeunes par des pratiques qui ne feront pas exister les catégories ethniques ou raciales, pensent-ils. Cette recherche de l'homogénéité sociale par la fuite de l'ethnique se traduit par des stratégies d'évitement ou de contournement en terme d'aménagement urbain, de mobilité.

Pour autant, la volonté des actions publiques locales est d'agrèger les ressources humaines aux décisions gouvernementales, en voulant encourager et influencer de manière systématique à une conscience collective d'adhésion et de participation des habitants issus de communautés différentes.

On constate finalement que, sur ces territoires, ces dispositifs de politiques publiques cultivent l'entre-soi dans un cadre institutionnalisé où les acteurs politiques, locaux, que sont les animateurs, élus, policiers, sont en quelque sorte « pris » de concert entre des logiques professionnelles et dans un certain ethnocentrisme de classe. Quant à l'ethnocentrisme religieux, il mériterait d'être plus interrogé dans ses nouvelles composantes pour mieux réfléchir « la cohabitation » (Isaac Joseph) et la reconnaissance de groupes minoritaires. Le communautarisme est exacerbé par la faible recomposition identitaire, alors qu'il aurait dû être sublimé par l'expression d'un multiculturalisme.

Ces espaces publics ruraux de vie sociale devraient permettre la co-existence voire la cohabitation des minorités avec les majorités eu égard aux pratiques socio-culturelles d'implantation dans les quartiers ou dans ces petites villes rurales.

L'enjeu de l'intervention des politiques publiques est de lutter contre les formes de discriminations ethniques. Au niveau local, se pose la question de la participation des habitants capables de s'inscrire dans un processus de démocratisation de l'action publique. Elle serait gage d'efficacité dans ces espaces de mobilisation pour promouvoir le « mieux vivre ensemble », et éviterait la sécurisation des ces espaces repérés comme « sensibles » comme une réponse à privilégier.

Cette question instrumentale de la participation induit une relation de confiance portée à « l'autre », qui reste difficile à appréhender dans ses contradictions et ses conflits pour garantir la régulation sociale. L'enjeu est donc de rompre avec la logique d'ethnification en affirmant des valeurs démocratiques, laïques, humanistes et respectueuses de la complexité des individus, mobiles dans des formes de réseaux politiques, sociaux, économiques qui animent le territoire.

Aussi, la position républicaine qu'ont adoptée la plupart des élus, mais également des journalistes et des sociologues a-t-elle eu pour effet de rendre totalement illégitime toute expression de l'ethnicité dans les politiques publiques car, finalement, ce que l'on peut noter dans nos observations à tous les trois, c'est l'occultation et la surdétermination de la différence ethnique dans ces dispositifs.

Référence

- BILLION Pierre, *Travail social en milieu ouvert et altérité : histoire de rendez-vous manqués*, in : Chantal CRENN, Jean Claude GILLET et et Laurence KOTOBİ (eds.), *La différence ethnique et les animateurs professionnels*, Paris : l'Harmattan, coll. Animation & Territoires, 2008.
- CASTEL Robert, *La montée des incertitudes*, Folio essais, 2013.
- CASTEL Robert, *Les métamorphose de la question sociale, une chronique du salariat*, Folio essais, 1999.
- CRENN Chantal, KOTOBİ Laurence, *Du point de vue de l'ethnicité*, Armand Colin, 2012.
- CRENN Chantal, KOTOBİ Laurence, GILLET Jean-claude, *les animateurs professionnels face à la différence ethnique*, Paris, l'Harmattan, 2007.
- DONZELOT Jacques, *Quand la ville se défait, quelle politique face à la crise des banlieues?*, Edition du Seuil, Points essais, 2008.
- DONZELOT Jacques, *Vers une citoyenneté urbaine? La ville et l'égalité des chances*, Editions Rue d'Hulm, Paris, 2009.
- FASSIN Didier, *La force de l'ordre*, Seuil, 2011.
- FASSIN Didier, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*, Paris, La découverte, 2006.
- GRASSET Éric, *L'ingénierie, signe d'intelligence territoriale*, Ed Economica Anthropos, Paris 2011.
- LONGLE Patricia, *La jeunesse : Sociologie des systèmes locaux d'action publique*, P.U.F, Sociologie, Cairn.info pages 129 à 147, 2011.
- MUCCHIELLI Laurent, *Violences et insécurité*, Éditions La Découverte & Syros, Paris, 2002.
- POIRET Christian, *Criminilisation de l'immigration et sociologie des relations interethnique* in Hommes et Migrations-n° 1241, 2003.
- ROCHÉ Sébastien, *Le Sentiment d'insécurité*, Paris, PUF, 2004.
- VOLERY Ingrid, LEGRAND Monique, *Genre et parcours de vie, vers une nouvelle police des corps et des âges ?* Coll Théories et pratiques sociales, essai, 2013.

